



PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2022.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 9

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE.

Absents excusés : Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Carl CANNETON et Jean-Louis DREVEAU.

Pouvoir : Jean-Louis DREVEAU donne pouvoir à Christian RICHARD.

Absents non excusés : Marion AUBRUN et Patrick LAURENT.

Participaient à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoints administratif principal de 1^{ère} classe.

Nathalie TEXIER a été élue secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2022 :

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation.

II. Délibérations :

N° D2022_29 – ATTRIBUTION DU LOGEMENT SOCIAL SIS 1 CHEMIN DES ÉCOLIERS.

Vu l'avis de la commission communale d'action sociale du 06 octobre 2022 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement social communal situé 1 chemin des Écoliers sera libre le 17 octobre 2022. Il s'agit d'un logement de type 4 dont le loyer s'élève à 524.13 €.

Après un pré-état des lieux sortant, il s'avère que des travaux de rafraîchissement sont nécessaires. Le conseil municipal estime la date de remise en location au 14 novembre 2022.

Seul, un dossier a été déposé à la mairie à ce jour. Il s'agit d'une famille composée d'une adulte et de deux enfants. La composition et la situation de la famille correspondent aux critères d'attribution du logement social.

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le logement situé 1 chemin des Ecoliers au seul demandeur ayant déposé un dossier, et ce à compter de la date à laquelle les travaux de rafraîchissement du logement seront achevés.

N° D2022_30 – DEMANDE D'AIDE SOCIALE.

Vu l'avis de la commission communale d'action sociale du 06 octobre 2022 ;

Monsieur le Maire fait part du dossier de demande d'aide financière déposé par l'association AUDACIA pour une administrée de la commune.

Cette administrée loue un logement social communal et connaît une période de difficulté financière. Elle a plusieurs loyers impayés dont la somme totale due à ce jour s'élève à 3 119.89 €.

Une aide financière libre est sollicitée à la commune.

Après avoir étudié attentivement cette demande et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser d'aide financière mais de demander au trésor public un échéancier afin que cette administrée puisse payer les loyers dus selon ses possibilités financières, sur plusieurs mois.

III. Point sur les commissions :

• **Voirie / Assainissement :** Jean-Luc FOURNEYRON informe le conseil municipal des points suivants :

- Le curage des fossés, par Grand Poitiers, a été fait à la Caillaudière, au Cherpe et au Pré Caillé. Le prochain village concerné sera les Basses Forges. L'hydrocurage sera réalisé par Eaux de Vienne en fin d'année.

- Nous sommes dans l'attente de la date de commencement des travaux de création de trottoirs sur une petite partie de la route de Savigny par Grand Poitiers.

- Jean-Luc FOURNEYRON a eu un rendez-vous le 26 septembre 2022 avec Eaux de Vienne pour faire le point sur l'état des lagunes et la raison de la mort de plusieurs canards.

Concernant les canards, il s'agit d'une forme de grippe aviaire dont le niveau pathogène est faible et ne nécessite pas de restriction particulière.

Concernant les installations d'assainissement, la commune a transféré à Eaux de Vienne sa trésorerie lors du transfert des compétences d'assainissement et ne comprend pas pourquoi l'entretien de ces installations ne soit pas assuré. Eaux de Vienne a répondu que pendant la période de COVID, les consignes pour le traitement des boues ont engendré des coûts financiers importants. Cette contrainte financière a bloqué tous les projets.

Avec l'augmentation générale du prix des matériaux, le chiffrage pour le remplacement des bâches des lagunes est beaucoup trop élevé pour rentrer dans le budget initial. Les travaux sont envisagés pour 2024.

Malheureusement, Eaux de Vienne ne communique pas assez avec la commune sur tous ces sujets.

- Monsieur EQUAULT, de Grand Poitiers, n'a pas encore donné de nouvelles suite au rendez-vous pour les plantations d'arbres sur la commune, rue de Ligne, au Normandoux et sur le terrain route de Saint-Martin. La proposition de plantation est en attente de validation par ses supérieurs. Le budget alloué par commune est de 2 300 €. Prom'Haies sera également contactée pour ce projet.

- Un éclairage photovoltaïque est nécessaire à l'arrêt de bus de Japré. Serait-il possible de déplacer un des deux poteaux photovoltaïques de la médiathèque à Japré ?
La commune se renseignera si cela est possible ou s'il est préférable d'en acheter un nouveau.

- Grand Poitiers est en cours de réflexion sur la mutualisation du matériel entre toutes les communes de la communauté urbaine.

• **Bâtiments** : Jean-Joël BRUNET informe le conseil municipal que nous sommes en attente du devis pour les matériaux nécessaires à la construction de l'appentis derrière la cantine.

➔ ***Départ de la réunion de Jean-Noël BRUNET à 19h35 et Christine POLO à 19h40.***

IV. Questions diverses :

• **Trésorerie municipale** : Nous nous sommes aperçus que les délais de prise en charge de nos dépenses et recettes par le Service de Gestion Comptable de Poitiers étaient très longs. De 2 à 3 mois de retard pour certaines écritures. La situation financière de la commune ne permet pas de subir ce retard. Un courrier sera envoyé à notre comptable.

• **Chemin piétonnier** : L'entreprise chargée de créer le chemin piétonnier reliant Champ Massé au bourg n'est toujours pas intervenue malgré les relances de Monsieur le Maire.

• **Prochaines réunions** :

- Réunion d'adjoints : le mercredi 02 novembre 2022 à 9h00.
- Réunion d'adjoints : le vendredi 02 décembre 2022 à 9h00.
- Réunion du conseil municipal : le jeudi 08 décembre 2022 à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.

Le Maire,
Christian RICHARD

La secrétaire de séance,
Nathalie TEXIER